

Ecoles et établissements dans communes frontalières ouvrant droit à la bonification pour rapprochement de conjoints*

* lorsque le conjoint exerce dans un département limitrophe, à condition d'être affecté dans une école située à plus de 40 km de la résidence professionnelle du conjoint lors de l'année scolaire en cours.

Département limitrophe	Ecole ou établissement
Landes	Barcelonne du Gers élémentaire
	Barcelonne du Gersmaternelle
	Castelnaud d'Auzan
	Cazaubon élémentaire
	Cazaubon maternelle
	Eauze Beausoleil
	Eauze Félix Soulès
	Lannux
	Le Houga élémentaire
	Le Houga maternelle
	IME Le Peyran Le Houga
	Monguilhem
	Segos
Lot-et-Garonne	Castelnaud d'Auzan
	Condom Jacques Prévert
	Condom Jean de la Fontaine
	Condom Jules Ferry
	Condom Pierre Mendès France
	Montréal
	Pergain-Taillac
	Saint-Mézard
	Sempesserre
Tarn-et-Garonne	Miradoux
	Saint-Antoine
	Saint-Clar
	Saint-Clar MECS
	Sarrant
	Solomiac
Haute-Garonne	Aurade
	Encausse
	L'Isle-Jourdain Jean de la Fontaine
	L'Isle-Jourdain Anne Franck
	L'Isle-Jourdain Lucie Aubrac
	L'Isle-Jourdain Paul Bert
	L'Isle-Jourdain René Cassin
	L'Isle-Jourdain SEGPA Collège Françoise Héritier
	Lalanne-Arque
	Laymont
	Lias
	Monbardou
	Monbrun
	Pujaudran élémentaire
	Pujaudran maternelle
	Saint-Blancard
Sarrant	
Segoufielle	
Seysse-Saves	
Hautes-Pyrénées	Haget
	Manas-Bastanous
	Marcillac élémentaire
	Mielan
	Villecomtal S/Arros élémentaire
Villecomtal S/Arros maternelle	
Pyrénées-Atlantiques	Riscle élémentaire
	Riscle maternelle
	Saint-Germé
	Saint-Mont
Viella	